

Barème des frais et honoraires de procédure accélérée

1. Droits d'ouverture

Forfait de 800 € HT conservés par le Centre

2. Frais et honoraires

Honoraires forfaitaires de 4 500 € HT dont 360€ conservés le Centre

1. Les droits d'ouverture sont répartis entre les parties mais avancés intégralement par la partie saisissante. Ils demeurent dans tous les cas acquis au centre.